



SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Mairie
46310 Saint Germain du Bel Air
Horaires: Mardi 14h-18h Jeudi et vendredi 8h-12h
Téléphone : 05 65 31 02 12
Messagerie : mairie-saint-germain@orange.fr
Site : www.saintgermaindubelair.fr



Chères habitantes, chers habitants,

Nous voilà déjà en 2024. Dire qu'il y a quatre ans apparaissait un nouveau virus dont nous n'imaginions pas à quel point il allait modifier l'état de notre société. En effet, après avoir causé le décès de trop nombreuses personnes, et généré plusieurs confinements, il nous a conduits à nous interroger sur le sens que nous souhaitions donner à nos vies.

Et il faut bien dire que le monde a changé. Notre vision de la vie a évolué et nous attendons autre chose de celle-ci. Plusieurs études montrent que nous nous sommes recentrés sur nous-mêmes et nos proches, au détriment de l'engagement au profit de la collectivité.

J'en veux pour preuve les difficultés qu'éprouvent toutes les associations, clubs et collectivités pour trouver des volontaires et des bénévoles.

Notre village n'échappe pas à ce phénomène.

C'est pourquoi je tiens ici à saluer toutes ces personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie au profit du collectif de façon admirable. Mais attention, sans de nouveaux volontaires, ces bénévoles vont s'épuiser et cela mettra en péril la pérennité de ces acteurs de nos communes. Sans ces volontaires qui animent nos communes, que serait la vie dans nos campagnes... ?

Notre village a donc besoin de nouveaux volontaires, et nous pourrions compter sur les nouveaux arrivants, qui auront sans doute le désir de s'investir pour soutenir la vie locale. En effet, notre population a progressé de plus de 5 %, ce qui nous amène à frôler les 600 habitants. Ainsi nous retrouvons la même population qu'un siècle plus tôt.

C'est pour consolider cette évolution que nous devons continuer à faire avancer le projet de nouvelle école, commune au regroupement pédagogique intercommunal qui inclut les communes de Peyrilles, Concorès, Frayssinet, Saint-Chamarand, Montamel et Saint-Germain-du-Bel-Air.

Au cours de l'année 2023 nous avons lancé un concours d'architecture. A son terme le conseil syndical du SIVU de la vallée du Céou a retenu la proposition du cabinet Cousy de Toulouse, pour un montant de travaux de 2.200 000 euros, auquel il convient d'ajouter les honoraires et les frais d'études. Afin d'optimiser les financements, et devant la complexité des dossiers à produire pour une commune de notre taille, nous avons candidaté à l'appel à projet de l'Etat dénommé « Villages d'avenir ». Nous avons eu le privilège d'être lauréats. Ce dispositif nous permettra de bénéficier d'un accompagnement pendant 1 à 2 ans pour monter nos projets et rechercher les financements.

En parallèle nous avons pu mettre en œuvre la réfection de la voirie côté mairie. Ce chantier a été mené par la Communauté de communes Quercy Bouriane qui a pris à sa charge les travaux de voirie, tout en laissant à la commune le coût de la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, ainsi que le réseau pluvial.

D'autre part, suite au déplacement de la permanence du centre des finances publiques vers l'espace France Service au sein du centre socio-culturel du village, nous sommes en train de finaliser le déménagement du bureau du secrétariat de mairie vers l'ancienne perception. Cette nouvelle implantation permettra de régler le problème de l'accessibilité, et d'améliorer les conditions de travail de notre indispensable secrétaire de mairie.../...

En 2023

Les naissances....

Agathe POUCHET

Livio LINISE VAZZOLER

Ninon DAVID

Les mariages...

Pascal LEPOINT et Stéphanie PARENT

Gérard HANNESSE et Martine FONTES

Nous ont quittés...

Patrick SPOOR

Monique REDOULES veuve DELBEC

Joseph VILATTE

Roland FAJOLE

Simone ALBAC veuve BORNES

Louis MONCOUTIE

Raymonde CHENIN veuve LAUNE

Yvette BONNET veuve AUSSEL

Brian HULL

Pascal BERNARD

Odette FONTANEL veuve COCULA

Paule Marie BARRIERES veuve GONDAL

Ginette ARPAILLANGE veuve DELTRIEU

.../...Enfin, et avant de basculer sur la nouvelle année, je voulais vous dire que notre commune participe à la préservation et au développement de la biodiversité, puisqu'après avoir fait le choix d'une station d'assainissement utilisant des filtres à base de roseaux, nous avons planté cette année 50 arbres fruitiers au verger communal, et 14 nouveaux platanes sur la place du foirail. Cet effort sera amplifié dès ce mois de janvier avec la plantation de 30 nouveaux arbres au verger du Cambadou. Par ailleurs, cette année 2024 devrait nous permettre de refaire la voirie autour de la place du foirail au cours de l'été afin de lui redonner une nouvelle dynamique.

Je profite de ce moment pour vous convier le samedi 27 janvier à la plantation des derniers arbres fruitiers du verger du Cambadou à partir de 15 h, ainsi qu'à la présentation des vœux du conseil municipal à la salle des fêtes, qui sera suivie d'un moment d'échanges autour d'une soupe et quelques os de canards.

Toute l'équipe municipale, le personnel et les élus, se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024.

Votre MAIRE, Patrick LABRANDE

Le cadre budgétaire 2023 *(voir PV réunion conseil municipal du 06 04 2023)*

Budget principal, partie fonctionnement

Dépenses : 917 171 euros, dont 207 910 € de charges générales, 241 622 € de charges de personnel, 12 170 € de subventions aux associations...

Recettes : 917 171 euros, dont 244 000 € d'impôts et taxes, et 207 000 € de dotations et subventions

Budget principal, partie investissement

Dépenses : 408 741 euros, dont 26 900 € pour l'éclairage public, 12 000 € consacrés à divers travaux au camping, 20 000 € pour l'aménagement du centre des finances publiques (en vue du transfert du secrétariat de mairie dans ce local), 50 000€ pour la poursuite de travaux à la maison Dalet,...

Recettes : 408 741 euros, dont 300 478 € de virement de la section de fonctionnement, 5000 € de subventions d'investissement, 65 481 € de dotations,...

Le tri

Tous les ménages devront trier leurs déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le coût d'élimination des déchets issus du **gaspillage alimentaire dans le Lot est de 720 000 €.**

On ne peut donc plus mettre ces bio-déchets à la poubelle, mais qu'en faire ?

La solution : le compostage

Les composteurs collectifs proposés par le SYDED du Lot, peuvent être installés dans les bourgs, écoles, quartiers, lotissements..., le reste à charge de 100 € est financé par le SYMICTOM du Pays de Gourdon (organisme de collecte des ordures ménagères). **Début 2024, un composteur collectif va être installé à Saint-Germain dans le jardin de l'ancienne gendarmerie, communément appelé "casbah"**

Les composteurs individuels proposés par le SYDED du Lot sont disponibles avec un reste à charge de 20 € pour les particuliers ou entreprises.

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost, ces bio-déchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, et donc de ne plus les mettre avec les autres déchets qui sont enfouis ou brûlés.

Cette obligation de tri à la source des bio-déchets, en plus des ménages, concerne également toutes les entreprises et les collectivités.

Donc : On ne doit plus déposer de bio-déchets dans les containers.

Mais nous devons aussi améliorer le tri des autres déchets : sont recyclables tous les contenants et emballages (bien vidés) et papiers mis dans des sacs transparents (sacs à retirer à la mairie), et les cartons (pliés). Dans le bourg de Saint-Germain, ces déchets recyclables sont collectés en porte à porte le vendredi matin. En dehors du bourg, les sacs de tri doivent être déposés dans les containers verts.

Il est interdit de déposer des ordures diverses ou divers objets, comme c'est encore trop souvent le cas, au pied des containers.../...

Budgets annexes (la partie investissement est majoritairement prévisionnelle, pour de futurs travaux)

Service de l'eau :

Fonctionnement : 67 828 € , dont 33 170 € de charges générales, et 7 700 € de charges de personnel

Investissement : 143 420

Assainissement :

Fonctionnement : 172 098 € , dont 111 651 € de virement à la section d'investissement

Investissement : 392 107

Transport scolaire :

Fonctionnement : 26 240 €

Investissement : 28 178 €

.../...Les ustensiles d'électroménager, sièges dégradés, et tous objets volumineux doivent être apportés en déchetterie. Rappelons que plus et mieux nous trions, moins vite augmenteront les coûts de traitement, répercutés sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), payée avec la taxe foncière. En 2022, le traitement d'une tonne de déchets non valorisables (containers gris) a coûté 207,90 euros, alors que le traitement d'une tonne de déchets recyclables n'a coûté que 70,69 euros.

Les chiffres du recensement :

La commune de Saint-Germain-du Bel-Air compte désormais 595 habitants.

Rappelons que les résultats du recensement permettent notamment de déterminer la participation de l'Etat au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante.

Services

L'aide à domicile : les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7

Contact tél.: 0 805 69 69 46 (appel gratuit) www.lotaideadomicile.com ; lad@epl-lad.org

France services ; permanence le vendredi de 9h00 à 12h30 au rez de chaussée de l'Ehpad

Tél. : 05 65 35 27 97 Mail : gourdon@france-services.gouv.fr

Activités des associations

La Perlinette : les répétitions continuent le lundi et le mercredi de 16h30 à 18h00 à la salle des fêtes.

L'atelier danse, tous les mardis de 19h30 à 21h00 à la salle des fêtes

Natenpa (nature environnement patrimoine) organise notamment des ballades le vendredi après-midi.

Quietforme poursuit ses activités de QI GONG et TAICHI, le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h00 à la salle associative

L'amicale des donneurs de sang

La pétanque, toujours active...

L'AC Gigouzac/St Germain :

Remise en forme : le lundi soir 19h/20h, et le jeudi soir 19h15/20h15, salle des fêtes de St- Germain

Entraînement piste à Cahors le mardi soir 18h30/20h00

Entraînement jeunes le samedi matin 10h à 12h00 stade St- Germain

Cross des jeunes le dimanche 4 février, stade St-Germain

Foulées gigouzacoises et cross des jeunes dimanche 3 mars à Gigouzac

Trail du facteur à Maxou le dimanche 28 avril

Trail du Céou le samedi soir 27 juillet

Courir pour le sourire d'un enfant le dimanche 15 décembre à Gigouzac

Projets...et réalisations

L'adressage : Il est enfin réalisé, mais il reste encore 20 numéros à retirer à la mairie

L'éclairage public : sa rénovation va se poursuivre en 2024 (lampes LED)

Les arbres du foirail : 9 d'entre eux, malades (tronc creux) ont dû être abattus, parce que dangereux.

14 platanes de plus de 20 ans d'âge (35 cm de circonférence) ont été replantés.

L'aménagement de la zone du Cambadou se poursuivra par la plantation d'une trentaine d'arbres, à l'occasion des vœux fin janvier.

Les terrains de pétanque ont été réalisés; travaux à venir : aménagement de toilettes et éclairage. :

Réfection de la voirie dans le bourg, entre la place des potiers, la rue de la perception et la rue de l'hôtel de ville.

La réfection des vestiaires du stade sera réalisée prochainement.

A l'école, des travaux de peinture et huisserie ont été réalisés ; des jeux ont été récemment installés.

Les travaux de l'ancienne perception seront terminés en janvier ; le secrétariat de mairie y sera ensuite transféré.

Commerces

La boucherie a ré-ouvert ses portes fin novembre : chez Ben !

L'emplacement du camion pizza (présent le mardi soir) a été sécurisé, près de la bascule

Et n'oublions pas le marché du vendredi, et du dimanche en juillet-août, et, bien sûr, nos autres commerçants, épicerie, boulangerie

Quelques évènements 2022



> En janvier, un sympathique chantier partagé : poursuite de la plantation d'arbres fruitiers



>Les rivières volantes, exposition de photos au bord du plan d'eau, du 21 juillet au 4 août

>Le vide grenier, en juillet



>Le 15 août, la fête de la Fontaine, moment bien sympathique et convivial

>La fête votive. A cette occasion, les jeunes...ont présenté une petite animation ludique.



>La chorale Chante Brive le 10 décembre à l'église : cet ensemble, qui réunit 70 choristes accompagnés de musiciens professionnels, a proposé un programme varié, alternant chants du monde et répertoires nouveaux, pour les plus grand plaisir des spectateurs



>Joyeux Noël à Saint-Germain



Quelques rappels !!!

Pour la tranquillité de tous, nous devons respecter les consignes sur les nuisances sonores :

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2009, l'utilisation de matériels bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse..., n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Et n'oublions pas que le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit. (arrêté préfectoral du 5 juillet 2012)

